

Crispations autour de la gouvernance wallonne

Ecolo et le MR dénoncent les changements qu'entend opérer le gouvernement au niveau des nominations dans la fonction publique wallonne.

FRANÇOIS-XAVIER LEFÈVRE

Vives tensions au programme du Parlement wallon ce lundi. Au centre des enjeux: les pratiques en matière de gouvernance. Les députés du MR et d'Ecolo, dans l'opposition au sud du pays, vont interpellier les ministres socialistes Paul Magnette et Christophe Lacroix sur deux sujets sensibles: les rémunérations des mandataires publics et le nouveau système de désignation des hauts responsables dans l'administration.

Commençons par les rémunérations des responsables des organismes publics. Le dossier a déjà fait couler beaucoup d'encre en Wallonie. Sous le feu des polémiques, le précédent gouvernement a tenté de déminer le terrain en rédigeant une circulaire en avril 2014. Le texte prévoit un plafond de 245.000 euros pour les rémunérations.

Mais voilà, en présentant aux députés le détail des rémunérations de l'ensemble des managers publics visés par les réglementations actuelles il y a quelques semaines, le ministre-président Paul Magnette a démontré qu'il existait de trop nombreux flous autour de certaines rémunérations. Des organismes comme la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) offrent encore des salaires au-delà de 245.000 euros aux membres de leur comité de direction (lire ci-contre).

La polémique liée aux rémunérations à la SPGE tient à un défaut dans la circulaire: son caractère non contraignant. MR et Ecolo veulent y remédier. «La mesure proposée via la circulaire n'a pas force de loi», dénoncent les libéraux. Rejoint par Ecolo, le MR estime que de nombreux mandataires, en fonction avant la publication de la circulaire, échappent toujours à la nouvelle réglementation. À travers une proposition de décret déposée par le MR et

à laquelle Ecolo apporte des amendements, les deux partis de l'opposition exigent de la majorité PS-cdH une modernisation de la législation. «Il est temps d'aller plus loin», estime le député Ecolo Stéphane Hazée.

Retour des nominations politiques

L'autre débat qui animera le Parlement wallon se concentrera sur la réforme des nominations déposée par le gouvernement. Le projet de décret soumis au vote suggère de mettre un terme au système des

mandats pour plusieurs hautes fonctions au sein d'institutions publiques comme le Forem, l'Awex, le Crac ou la Société wallonne du logement. En gros, seul le numéro un serait désigné par mandat. Pour les autres fonctions, le gouvernement veut en revenir aux nominations politiques. Un projet similaire est également en cours d'élaboration au sein de l'administration. La majorité justifie ces changements par l'importance de la continuité des services.

Dans l'opposition, le député Ecolo Stéphane Hazée dénonce un «lamentable détricotage et le retour de la politisation au sein de la fonction publique.» Au MR, Pierre-Yves Jeholet se dit interpellé. «Nous avons besoin d'une administration moderne et dépolitisée. Il existait un système d'objectivation dans les nominations via les mandats. Le gouvernement fait aujourd'hui une marche arrière. Il détricote tout le système comme l'école d'administration publique.»

Ces changements vont toucher en particulier 18 fonctions au sein des organismes publics, soit près de 50% des hautes fonctions. Stéphane Hazée a fait ses calculs: «Les grades A1 et A2 vont rester sous mandat. Cela représente 20 postes. Par contre, 18 fonctions (certains grades A2 et les grades A3) passent sous le régime des nominations au sein des organismes publics.»

Au sein du gouvernement, on balaye ces accusations.

«Ce nouveau système va motiver les

agents. Nous leur donnons la possibilité d'évoluer dans l'administration sur base de critères objectifs», justifie le cabinet de la Fonction publique Christophe Lacroix.

POINT DE VUE

«LE POLITIQUE NE DOIT PAS INTERVENIR DANS LES NOMINATIONS»

À la tête du conseil d'administration de la Société publique de gestion de l'eau (SPGE), Thibaut Georgin reconnaît que la rémunération des trois membres de son comité de direction dépasse le plafond de 245.000 euros autorisé par la circulaire. «Les contrats datent d'avant la publication de la circulaire en 2014. Il y a un problème et nous menons actuellement des discussions avec les membres du comité de direction pour modifier les rémunérations. Nous allons nous aligner sur la circulaire. En clair, on demande aux personnes concernées de changer de contrat de travail.»

Nommé administrateur sous le quota Ecolo, Thibaut Georgin estime que le gouvernement wallon doit mettre un terme aux nominations politiques. «Dans une société privée, le comité de direction est nommé par le conseil d'administration. Dans le public, les nominations se font par le politique. La Wallonie a intérêt à évoluer vers un système plus managérial en réfléchissant moins à l'équilibre politique au sein des comités de direction. Le politique ne doit pas intervenir dans les nominations.»

F.-X.L.

«Il s'agit d'un lamentable détricotage et du retour de la politisation au sein de la fonction publique.»

STÉPHANE HAZÉE
DÉPUTÉ ECOLO